



DECISION D'APPROBATION DE MODELES
N° 98.00.462.004.1 DU 16 JUIN 1998

Ensembles de mesurage LAFON modèles LAF 20 et LAF 40 montés sur camions-citernes

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88.682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE, DU DECRET DU 12 AVRIL 1955 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS MESUREURS VOLUMETRIQUES DE LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU ET DU DECRET N° 73-791 DU 4 AOUT 1973 RELATIF A L'APPLICATION DES PRESCRIPTIONS DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE AU CONTROLE DES COMPTEURS VOLUMETRIQUES DE LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU ET DE LEURS DISPOSITIFS COMPLEMENTAIRES ET DE LA RECOMMANDATION INTERNATIONALE R117 DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DE METROLOGIE LEGALE RELATIVE AUX ENSEMBLES DE MESURAGE DE LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU.

DEMANDEUR

Sté LAFON, BP 38, Avenue Victor Meunier,
33530 Bassens.

OBJET

La présente décision complète les décisions n° 95.00.462.002.1 du 13 septembre 1995 (1), n° 95.00.462.006.1 du 20 décembre 1995 (2) et n° 98.00.462.002.1 du 20 avril 1998 (3) relatives aux ensembles de mesurage LAFON, modèles LAF20 et LAF40 montés sur camions-citernes.

CARACTERISTIQUES

Les ensembles de mesurage LAFON, modèles LAF20 et LAF40, montés sur camions-citernes, faisant l'objet de la présente décision sont destinés au mesurage de l'essence, du super-carburant, du pétrole, du gazole et du fuel-domestique.

Ils diffèrent des modèles approuvés par les décisions précitées par la modification du mode de fonctionnement du dispositif de prédétermination du dispositif calculateur-indicateur DECILON approuvé par la décision d'approbation de modèle n° 98.00.510.005.1 du 18 mai 1998 (4) équipant les compteurs volumétriques SATAM ZC 17.24/24 et ZC 17.24/48 approuvés par le certificat n° 95.00.422.002.0 du 12 juillet 1995 (5) et

(1) *Revue de Métrologie*, août 1995, page 889.

(2) *Revue de Métrologie*, avril 1996, page 30.

(3) *Revue de Métrologie*, novembre/décembre 1998, page 634.

(4) *Revue de Métrologie*, octobre 1998, page 519.

(5) *Revue de Métrologie*, juillet 1995, page 705.

(6) *Revue de Métrologie*, novembre/décembre 1998, page 607.

les compteurs volumétriques LAFON, modèles DECI ZC24 et DECI ZC48 approuvés par la décision n° 98.00.422.003.1 du 20 avril 1998 (6). Cette modification entraîne de nouvelles conditions particulières de vérifications qui sont précisées dans la décision d'approbation n° 98.00.510.005.1 précitée.

Les autres caractéristiques métrologiques, les conditions particulières de construction, d'installation et de vérification sont inchangées.

SCELLEMENTS

Le plan de scellement des ensembles de mesurage LAFON, modèles LAF20 et LAF40, faisant l'objet de la présente décision est identique à celui indiqué dans leurs décisions d'approbation de modèles précitées.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Les ensembles de mesurage LAFON, faisant l'objet de la présente décision, doivent porter sur leur plaque d'identification le numéro d'approbation et la date figurant dans son titre.

DEPOT DE MODELES :

Les plans et schémas ont été déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Aquitaine et chez le demandeur sous la référence DA.02.0160.

VALIDITE

La présente décision est valable jusqu'au 13 septembre 2005.

POUR LE SECRETAIRE D'ETAT ET PAR DELEGATION :

PAR EMPACHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES,

J.F. MAGANA

